

I - EXPOSE DES MOTIFS -

A - L'OBJET DE LA MESURE DE PROTECTION

LE SITE

La petite commune de TOURTENAY appartient à l'arrondissement de BRESSUIRE et au canton de THOUARS. Sous l'ancien Régime, elle dépendait du doyenné et de l'élection de THOUARS, de la sénéchaussée de SAUMUR et du bailliage de la GRANDE VARCHÈRE, ressort du siège de THOUARS.

Aucune route départementale ne dessert directement ce bourg juché sur un piton calcaire, à quelques kilomètres de TERNAY et son château. Cette agglomération arienne, si l'on en croit le dictionnaire des communes dressé par M. LEDAIN, possède toute une histoire mal connue. Ses archives, dispersées, ne sont pas encore inventoriées. On sait cependant que le prieuré de TOURTENAY dépendait primitivement de l'abbaye de JUNIEGES en NORMANDIE (et ceci jusqu'en 1012). De plus, l'église paroissiale, avec sa chapelle et les reliques de Saint-Fort, constitue un centre pré-roman important. Relativement isolé, le bourg n'en a pas moins perdu une partie de sa population puisqu'en 1876 il comptait 505 habitants

1901	412
1954	284
1968	256

La variété et le pittoresque de cette région sont indéniables. Le paysage d'openfield reflète des traditions séculaires d'économie céréalière et viticole, propre à certains pays calcaires. Par son histoire et sa situation géographique, il s'agit là d'une zone de transition ; située aux confins septentrionaux des départements de la Vienne et du Poitou, cette portion du haut-Poitou est également toute proche des pays de Loire, notamment du Saumurois et du Maine et Loire auxquels son climat la rattache.

Ces plaines sédimentaires traversées de collines douces et de quelques coteaux correspondant aux assises du crétacé recouvrant les calcaires jurassiques au nord et au sud du Poitou. Le célèbre tuffeau des carrières du Puy Notre-Dame et du Loudunais donne ici un relief peu marqué. Des croupes molles encadrent ainsi le marais boisé jouxtant le cours de la Dive, le drainage des terrains plats argilo-marneux étant insuffisant.

Dominant le reste du bourg, le "logis" de M. PICROT, au toit d'ardoises à quatre pentes et au vaste portail, est ombragé de conifères séculaires dans sa partie ouest, zone au-delà de laquelle commence un ancien village troglodyte auquel appartient le pigeonnier qui nous intéresse.

## LE PIGEONNIER

Cet édifice, partiellement dissimulé aux regards par des bosquets présente diverses singularités, principalement dans sa composition et son mode de construction. En effet, il allie une vaste partie souterraine, creusée dans le tuffeau et percée d'innombrables niches, à une petite tour extérieure lui donnant l'aspect d'un puits de forme circulaire. Cette tour a une base de pierre calcaire, haute d'environ 1,50 m, recouverte d'une charpente et d'une toiture à huit pans supportés par des piliers carrés de faible hauteur. Sa toiture en ardoise, aujourd'hui disparue, était percée d'ouvertures en bâtières, bordées tout comme les pans de tuiles spéciales.

On accède actuellement à ce pigeonnier par une entrée creusée dans la craie bordant la partie ouest de la cour de ferme. On se retrouve alors dans une vaste galerie exigeant un éclairage électrique et correspondant à l'exploitation d'anciennes carrières. L'entrée du pigeonnier se trouve sur la droite de cette galerie. En fait, l'accès originel débouchait au sud-ouest sur le chemin vicinal de MAÏE à TOURTENAY, chemin au-delà duquel commence d'ailleurs un village troglodyte encore habité il y a quarante ans mais dont on ignore le nombre total d'habitants. L'ouverture initiale du pigeonnier a été bouchée grossièrement dans les années 1950 par le précédent propriétaire, soucieux d'y élever des volailles.

La galerie s'étendant en ovale irrégulier autour du pigeonnier diffère vraisemblablement de ce dernier, tant par son origine que son utilisation. Actuellement, elle sert de cave à vin et possède aussi un pressoir vieux de plusieurs siècles, avec ses énormes poutres et sa vis en bois. Les parois de ce vaste couloir portent des entailles verticales signalant une extraction de blocs de pierres. L'exploitation des carrières qui s'est poursuivie jusque vers 1880 a permis de découvrir l'existence d'abris creusés dans le roc, à une époque ancienne mais non déterminée, abris dont le pigeonnier serait contemporain.

En effet, celui-ci n'est sans doute pas né de l'exploitation des carrières. Il aurait été taillé antérieurement. L'amorce de ses galbes polis le différencie bien des entailles retrouvées le long des galeries. Le pigeonnier se déploie en une sorte de cercle autour d'un vaste pilier central à la base duquel se lisent encore les coups de bec des oiseaux. Il possède aussi, dans la partie correspondant à la tour surélevée, son arbre vertical pivotant, ses soies qui ne sont pas sur le même plan et son échelle inclinée permettant la visite des boulines creusés en différents étages.

### INTERET DE CET EDIFICE

Il peut paraître curieux d'avoir pensé à loger des pigeons dans une sorte de cave. A cet égard, le pigeonnier semble correspondre à un mode de vie particulier des habitants eux-mêmes. Il faudrait distinguer deux phénomènes si l'on admet que cette construction relève d'un ensemble troglodyte :

- celui d'habitations souterraines,
- celui de carrières, vraisemblablement plus récent.

A ce propos, il faut signaler la relative notoriété dont jouissait le tuffeau de TOURTENAY. Les anciens textes mentionnent en effet l'usage de cette pierre en 1503 et en

.../...

.../...  
1515 lors de la construction de la chapelle du château de THOUARS puis en 1534 pour le château lui-même. Par la suite, les carrières furent abandonnées et transformées en habitations.

Ainsi, il faut supposer qu'un habitat primitif souterrain a existé dans une région où la craie de faible dureté, était facile à travailler et à polir. Elle offrait non seulement des possibilités de logement mais surtout de constitution de réserves, ce qui est fondamental dans un pays viticole et céréalière ; enfin était partiellement résolu le problème de l'eau, celle-ci se trouvant parfois à 35 mètres sous terre. On peut ainsi remarquer dans un des abris se trouvant au sud-ouest du pigeonnier, ce qui a dû être le lit d'un berger. Un peu plus loin, le passage d'une poule a strié verticalement la roche. Ceci laisse à penser qu'il s'agissait là de deux pièces superposées en étage dont la fonction différait. La hauteur de la voûte en ces endroits est d'ailleurs inférieure à celle de la galerie qui permet d'y accéder. Ce mode d'habitat primitif correspond probablement à une recherche de sécurité et une relative faiblesse technique. Faut-il y voir la crainte de ces invasions ayant marqué notamment les 6ème et 8ème siècles ?

D'autre part, l'originalité de la composition de l'édifice fait que ce pigeonnier curieux mérite une protection. Selon les articles publiés en 1865 - 1870 dans les congrès archéologiques de France, il existait sous l'Ancien Régime, trois catégories de pigeonniers : tout d'abord les pigeonniers à fuies n'ayant d'autre ouverture qu'une petite fenêtre pour le passage des pigeons, ensuite les pigeonniers à pied, formés de tours rondes ou carrées, quelquefois crénelées et percées de meurtrières, toujours isolées du reste des bâtiments, enfin les pigeonniers à niliers, construits généralement sur la porte d'un domaine, dans l'angle d'un bâtiment ou d'une cour.

Il s'agit donc à TOURTENAY d'une construction particulière, associant diverses caractéristiques classiques à un ensemble souterrain pour former une composition originale. Certes, il existe dans cette région même d'autres pigeonniers, tel celui du logis de Beaugés près de Saint-Cyr la Lande, mais ces derniers se présentent sous la forme plus commune de tour.

Une seconde caractéristique intéressante à retenir est la taille de ce pigeonnier qui compte 4800 niches ou boulines, ce qui suppose l'existence de très nombreux volatiles et dépasse de beaucoup les dimensions habituelles, proches du millier. Il faut noter aussi que l'attribution de ce privilège était facteur de la superficie des terres possédées. Ainsi un propriétaire de 36 arpents pouvait joindre à son habitation un pigeonnier pouvant contenir de 120 à 60 boulines. L'intéressant problème de la propriété dudit site n'est pas encore résolu.

### B - ORGANISATION JURIDIQUE ET DELIMITATION DU SITE

Dans sa réunion du 27 octobre 1971 et sur le rapport de l'Architecte des Bâtiments de France, la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages a donné un avis très favorable pour la protection de ce site.

La zone de protection du pigeonnier de TOURTENAY correspond à la parcelle cadastrale 795 de la section A, feuille 4.

### II - LES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Les prescriptions particulières relatives à la protection du pigeonnier découlent de l'application de l'article 9 de la loi du 2 mai 1930 précisé par le décret n° 67.1174 du 28 décembre 1967 article 6.

.../...

..//...

Il serait d'autre part souhaitable de rétablir la charpente et la toiture de la tour extérieure du pigeonnier, ces dernières trop endommagées ayant dû être démontées en octobre 1971.

Enfin l'aménagement de l'accès initial du pigeonnier pourrait être envisagé.

Ces différents travaux à entreprendre devront être réalisés sous la surveillance du service des Monuments Historiques et des Sites./.

○-○-○-○-○-○-○-○-○-○-○-○-○